

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 82 (1937)  
**Heft:** 10

**Artikel:** L'emploi des fusils-mitrailleurs sur trépied  
**Autor:** Daniel, C.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341811>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'emploi des fusils-mitrailleurs sur trépied

Nous avons présenté aux lecteurs de cette revue <sup>1</sup> l'affût léger destiné à donner au fusil-mitrailleur une plus grande stabilité, laquelle permet d'utiliser au maximum les excellentes qualités balistiques de cette arme.

Rappelons ici qu'en introduisant des fusils-mitrailleurs dans la compagnie d'infanterie, on a voulu donner au commandant de cette unité un moyen de feu lui permettant d'aider d'une manière réellement efficace l'une de ses sections engagées.

En effet, jusqu'à ce jour le commandant de la compagnie de fusiliers ne possédait pas en propre des moyens de feu ; ceux-ci étaient en général prélevés sur la compagnie de mitrailleurs. Et lorsque les trois compagnies de fusiliers avaient reçu des mitrailleuses lourdes, la compagnie de mitrailleurs était anémiée à un tel point qu'il lui était impossible de résoudre les tâches de feu relevant directement du bataillon.

En outre, lourdes et peu mobiles les mitrailleuses détachées auprès des compagnies de fusiliers ne pouvaient que difficilement suivre ces dernières dans leurs déplacements.

Il était donc nécessaire de créer une arme susceptible de progresser à la cadence des fusiliers et de se battre comme les mitrailleurs.

C'est sur ce dernier point que nous voudrions attirer l'attention de nos camarades en nous basant sur quelques constatations faites avec ces armes parmi la troupe.

<sup>1</sup> Numéro de juin 1935.

Remarquons, tout d'abord, que le fusil-mitrailleur sur trépied (F. M. T.) n'a nullement la prétention de remplacer la mitrailleuse lourde. C'est une impossibilité technique.

Jusqu'à 1500 m. il a un rendement balistique comparable à celui de la mitrailleuse. Nous disons bien *comparable* et non égal, car il manquera toujours au F. M. T. la puissance de feu qui caractérise la mitrailleuse et qui résulte du débit prolongé que peut assurer cette dernière arme. Un tel rendement est interdit au F. M. T. par suite du risque d'échauffement du canon.

En outre le F. M. T. est alimenté par des magasins contenant trente cartouches, d'où fréquentes interruptions, très courtes il est vrai, dues à la nécessité de recharger l'arme.

C'est donc une erreur de vouloir remplacer la mitrailleuse par le F. M. T. ; ce sont deux armes distinctes, ayant chacune des missions propres à remplir.

Le *tir sur zone* peut être réalisé avec le F. M. T. au même titre qu'avec la mitrailleuse, puisqu'il possède également le dispositif de fauchage, soit en profondeur, soit en dérive.

Selon nos observations c'est ce dernier mode d'emploi qui tend à devenir le procédé de tir normal. Néanmoins, comme nous l'avons vu dans un article précédent (*R. M. S. N° 5, mai 1935*), le tir sur zone est *un* procédé de tir qui doit être appliqué après mûres réflexions, car nous savons que la gerbe s'agrandit toujours au détriment de la densité ; c'est une vérité première qu'il n'est pas inutile de répéter.

En conséquence, le tir sur zone avec le F. M. T. devrait être *une exception*, car cette arme ne permet pas de compenser la diminution de densité, provenant d'un agrandissement de la gerbe, par une augmentation de la quantité de munitions à tirer puisque, nous le savons, le débit prolongé n'est pas une caractéristique du fusil-mitrailleur sur trépied.

Pour mieux illustrer ce que nous avançons, prenons l'exemple suivant :

Si dans une zone ayant une profondeur totale de 300 m. par exemple (150 m. dispersion en longueur + 150 m. fauchage en profondeur) et une largeur de 24 m. (20 ‰ à 1200 m.), nous devons tirer 500 coups pour obtenir un toucher contre une cible « mitrailleuse » (1 cible F et 2 cibles G), et que nous disposions de trois F. M. T., il nous faudra tirer approximativement 6 magasins consécutifs par arme, pour réaliser la densité nécessaire. Cela est pratiquement possible, mais au préjudice de l'arme.

En tir « tout bloqué » on obtiendrait à la même distance et contre le même but une efficacité supérieure en tirant un magasin par arme. (En effet, à 1200 m. contre le but indiqué, la probabilité de toucher est d'environ 5 touchés pour 100 coups.)

Avec le F. M. T. tout spécialement il faut être prudent en ce qui concerne le tir sur zone.

Vu son faible débit, le F. M. T. doit être employé en masse contre des objectifs nettement repérés. Nous entendons par là que les trois armes de la compagnie doivent agir ensemble pour réaliser une concentration de feu brutale, ayant un effet de rémanence prolongé sur l'adversaire. Cet effet de rémanence sera maintenu par un tir alterné des pièces. De cette manière après un tir massif des trois pièces tirant ensemble, on assure une continuité de l'effet du feu, tout en ménageant le matériel et en économisant les munitions.

A notre avis, il est illogique de donner à chacune des pièces un but particulier à battre.

Ces trois F. M. T. sont dans la main du chef de section qui a reçu du chef de compagnie une *mission de feu*, laquelle peut très bien comporter la destruction de plusieurs objectifs. Dans ce cas on agira, selon nous, plus rationnellement par concentrations successives des trois gerbes sur chaque objectif qu'en éparpillant d'emblée le feu de chaque arme.

Du reste, le grand champ de tir latéral de l'affût et sa maniabilité permettent de réaliser sans difficulté ces concentrations successives.

Quelles sont les missions tactiques incombant aux F. M. T. ?

A. *Dans l'offensive*, toutes les tâches découlant de l'accompagnement immédiat de l'infanterie.

Cela nous oblige toutefois à préciser ce qui suit : l'organisation de l'appui de feu d'infanterie devant assurer le démarrage de l'attaque relève des mitrailleuses lourdes du bataillon ; les fusils-mitrailleurs sur affût n'ont pas à y participer. Ces derniers doivent rester à l'échelon compagnie de fusiliers, dans le voisinage du chef de cette unité, de manière que ce dernier ait constamment sous la main un moyen de feu lui permettant de faire sentir son influence. En cas d'engagement il les enverra aussi en avant que possible pour exécuter leur tâche, à moins qu'une configuration du terrain spécialement avantageuse ne favorise le tir par-dessus la troupe.

Une fois leur mission terminée, les F. M. T. reviendront prendre leur place dans le voisinage du commandant de compagnie ; ainsi la liaison en sera grandement facilitée.

Si le but à neutraliser en faveur d'une compagnie de fusiliers exige un tir de longue durée ; il importera alors d'adresser une demande de feu au bataillon, qui actionnera ses mitrailleuses lourdes ; en effet, nous l'avons vu, les F. M. T. sont dans l'impossibilité de pratiquer un tel tir ; en outre, ces armes seraient maintenues trop en arrière, ce qui ne serait pas conforme à leur emploi normal.

Dans le terrain, la progression des groupes F. M. T. sera analogue à celle des autres groupes de la compagnie fusiliers.

Le ravitaillement en munitions retiendra toujours l'attention des chefs, car l'expérience l'a prouvé ces armes consomment beaucoup ; les magasins de 30 cartouches se vident rapidement !

B. *Dans la défensive*, les F. M. T. constituent la réserve mobile de feu pouvant soit boucher un trou, soit former un appui de feu dans l'organisation d'une contre-attaque.

En conséquence rien n'est changé dans l'organisation

des plans de feu ; les mitrailleuses lourdes en constituent toujours l'ossature.

C. Pour être efficace et intervenir en temps utile, l'exécution du *tir contre avions* exige des armes prêtes à ouvrir instantanément le feu. Les F. M. T. destinés aux missions anti-aériennes devront donc être déjà en position au moment où l'avion apparaît, faute de quoi leur entrée en action risquerait fort d'être trop tardive.

En résumé, les actions lointaines, de longue durée, puissantes, resteront l'apanage des mitrailleuses lourdes. Nos missions plus rapprochées, n'exigeant qu'un tir massif, mais limité, seront exécutées avec succès par les F. M. T.

La mitrailleuse est l'arme de la manœuvre par le feu à l'intérieur du bataillon, le F. M. T. est l'arme de la même manœuvre à l'intérieur de la compagnie.

Leur emploi ainsi compris, ces deux armes se complètent très heureusement.

Capitaine Ch. DANIEL.

